

Compte-rendu de la réunion 2 - Négociation accord NAO Salaires et Temps de travail Du 05/05/2022 - 09h30-17h00

Présents pour la CFDT : Joëlle BERNARD, Ahmad EL KHALEDI et Bruno ANDRE
Et pour la préparatoire : Corinne HIERONIMUS, Alain TAILLEFER et François DENET
Présents pour la Direction : Florence MENU, Adélaïde ROUSSEAU, Guillaume RAUFFET et Florian LAUNOY.
Excusée : Pascale d'Artois
Et les autres OS : CFE-CGC, CGT, FO

Réunion en présentiel.

Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

De quoi s'agit-il ?

Seconde réunion sur quatre

Situation de la négociation :

A la suite de la première réunion et conformément à la demande des syndicats et de la Direction, cette négociation est scindée en 2 textes :

- Rémunération
- Temps de travail

Objet de la séance :

Reprendre les projets d'accord proposés par la Direction.

Apports Direction :

- 2 projets d'accord
- Aucun des documents prévus dans l'accord de séquençement

Revendications, commentaires Cfdt :

Les deux textes proposés sont réduits à leur plus simple expression. Aucune des revendications présentées par les OSR dont celles de la plateforme commune de revendication des 4 OSR, ne sont mentionnées. L'enveloppe de 2,2 M€ allouée pour les augmentations générales est indécente compte-tenu de l'actualité sociale et économique (45€ bruts pour les classes 2 à 4 jusqu'à 25€ bruts pour 12, 13, 14).

G RAUFFET, pour la direction, nous précise qu'il y a très peu de marges de manœuvre car il manque encore des éléments d'activité (poursuite de la PROMO 16-18, ...) et financiers (Application de l'indexation des prix d'achat des marchés publics par rapport à l'inflation et les décisions d'augmentation des salaires dans les services publics, ...). La Direction souhaite

signer assez vite pour pouvoir mettre en paiement le premier juillet. Une proposition d'une enveloppe doublée est faite aux OSR après la pause repas. A suivre ...

2 imbroglios dans le texte sur le temps de travail. La Direction Générale veut imposer nationalement le jour de pont donné et bloquer 14h de RTT à prendre obligatoirement autour des congés de Noël. Sur ces deux points, après beaucoup d'explications, il apparaît qu'ils ne sont pas applicables en l'état. Le pont sera positionné à partir de 2023/24, car pour cette année plusieurs CSE-E ont déjà acté une date. Le second sera sorti de l'accord car il correspond à une application de l'accord RATT en cours. Une note sera envoyée aux Directions de centres.

Le compte rendu (en + d'une minute)

Lors de la préparatoire, la CFDT, la CGT et FO ont repris une plateforme de revendication commune autour de 4 points (lire intervention de la CFDT ci-dessous).

Tour de table des OSR.

Texte lu par la CFDT en introduction :

La CFDT ne peut pas accepter ces deux textes de projets d'accord qui sont très loin de nos revendications présentées lors de la première réunion. L'enveloppe de 2.2M€ proposée n'est pas du tout à la hauteur de la situation sociale et économique actuelle. Pour les salariés de l'AFPA, c'est une perte cumulée de pouvoir d'achat de plus de 15% depuis 12 ans. L'inflation à fin 2022 devrait atteindre 8% (déjà 4,8% en avril), ce qui ferait une perte de pouvoir d'achat de près de 23%. Doit-on attendre que nos collègues perdent le quart de leur pouvoir d'achat avant de prendre des mesures concrètes ? Le projet d'accord sur le temps de travail est une coquille vide qui pourrait être facilement remplacé par une note d'application ! La CFDT partage avec La CGT et FO les revendications suivantes concernant les rémunérations :

- Revalorisation du point d'indice à 3,6 %
- Augmentation de l'AIB de 3,6 % en moyenne avec une répartition différente selon le niveau d'AIB
- Passage de la PRU de 360 à 460 € (+ 100 €)
- Continuer à valoriser de 3% la prime d'expérience au-delà des 15 ans (18, 21, 24 ans...)

En complément :

La Cfdt déplore que ne soient pas fournis les éléments prévus dans l'accord de séquençage et un bilan de la prime mobilité durable et pour les médailles du travail, demandé la dernière fois.

Maintenant nous souhaitons reprendre la lecture des deux textes où nous vous ferons part de nos différentes remarques et relèverons vos très nombreux « oublis ».

G Rauffet précise que l'augmentation générale proposée représente autour de 0,45% de la masse salariale. Tous les personnels en poste au 1/7/2022 en bénéficieront, soit 7112 salariés dont 5318 CDI et 1794 CDD (fin mars 2022). **La CFDT pose la question des nombreux CDD, ayant travaillé en 2022, dont les contrats s'arrêtent pour reprendre en Intérim ou sont interrompus pendant l'été ; comment seront-ils pris en compte ?**

G.R. précise que la période actuelle avec les élections, présidentielle et législatives, est compliquée pour avoir un engagement des tutelles. « Aujourd'hui on ne peut donner que ce que l'on a ! ». La Direction préférerait proposer un accord à signer pour début juillet, quitte à retourner voir après les nouveaux « petits hommes

gris » de Bercy. Nous pourrions avoir des marges de manœuvre pour discuter d'une clause de revoyure. Compte-tenu de l'inflation importante, il pense que l'AFPA pourra activer les mécanismes d'indexation de nos prix de vente dans le cadre des marchés publics (Pôle-emploi, Conseils Régionaux), tels que prévus par la loi. Il nous rappelle aussi la prime carburant de 100€ versée aux bénéficiaires des FDQ (5179 personnes pour un coût chargé de 800 k€)

A la suite de la demande de la CFDT, la Direction nous communique d'autres chiffres :

- Forfait Développement Durable : 45 prises en charge en fin d'année et 71 en avril
- Médailles du Travail : en 2021, 83 demandes pour un budget de 8300€. L'impact des nouvelles mesures prévues dans la NAO 2021 sera lisible après la promotion du 14 juillet 2022.

Nous voyons bien que les flux ne sont pas très importants et que nos revendications d'augmenter la prise en charge du forfait DD et de diminuer de 10 ans les paliers pour les médailles du travail ne coûteraient pas chers.

Le matin nous travaillons sur le protocole d'accord relatif aux temps de travail.

La délégation CFDT ne voit pas l'intérêt de négocier un texte qui ne reprend que le calcul de la durée annuelle du travail à l'AFPA. Cette année la durée annuelle est de 1589 heures. L'accord RATT prévoit une durée de 1603 heures. Donc cette année, il n'y aura aucune mesure corrective comme les ADT de cette année.

Après discussions entre OSR et Direction, la date du pont forfaitaire décidée nationalement sera reportée à partir de 2023 et le texte sur les journées RTT obligatoires sera sorti de l'accord.

La demande de la CFDT d'ajouter un article concernant la prise en compte et la récupération ou le paiement des temps de trajets en dehors des horaires de travail habituels, lors des missions professionnelles, devrait être pris en compte. Pour rappel notre revendication est de simplifier l'application de la note actuelle en prenant en compte 100% des temps, au-delà de la première demi-heure.

L'après-midi nous travaillons sur le protocole d'accord des rémunérations. Une interruption de séance est demandée par FO. Une réflexion est engagée pour une action intersyndicale.

G.R. rappelle qu'en 2021, les mesures générales et individuelles, avec le rattrapage de mars 2022, ont représenté 6.1 M€. En 2022 les AG concerneraient tous les salariés, soit 7112 personnes (5318 CDI et 1794 CDD). Seule condition, être présents lors du versement au premier juillet 2022. La CFDT s'inquiète de la prise en compte des collègues qui étaient en CDD une bonne partie de l'année dont le contrat sera arrêté ou a été renouvelé via l'Intérim et qui seront exclus des AG. Il sera important de trouver une solution.

La Direction propose dans un premier temps une enveloppe de 2,2 M€ qui correspondrait à une augmentation de l'AIB de :

45€ pour les classes 2 à 4

40€ pour les classes 5

35€ pour les classes 6 à 9

30€ pour les classes 10 et 11

25€ pour les classes 12 à 14

Au retour de la pose méridienne, G.R. évoque la possibilité de doubler l'enveloppe. La CFDT propose alors d'ajouter aux AG, l'augmentation forfaitaire de la PRU qui bénéficierait à tout le monde, quelles que soient les classes, notamment aux nouveaux embauchés (attractivité des emplois). Nous demandons aussi que les classes 14 soient sorties des AG, car d'une façon globale les directeurs sont d'avantage servis lors des AI et primes et ils auraient quand même une PRU augmentée.

L'enveloppe « Promotion » financera :

Passage pour les formateurs ayant au moins 5 ans d'ancienneté de la classe 9 à 10 au 31 mars 2022, avec une enveloppe de 175 k€ (152 personnes dont 32 CDD).

200 k€ pour les autres promotions qui se réalisent au fil de l'année.

Concernant les primes, la CFDT souhaite qu'elles soient limitées à quelques situations décrites en toute transparence et dont les critères d'éligibilité soient précisés.

En conclusion, la CFDT en accord avec les autres OSR, demande que le prochain projet d'accord soumis comprenne :

- **La Répartition des enveloppes d'augmentation générale (AIB et PRU),**
- **Une prise en compte du forfait mobilité durable,**
- **Une réduction de 10 ans des délais d'ancienneté à l'AFPA pour les médailles du travail,**
- **La prime d'ancienneté triennale de 3% non bloquée à 15 ans avec la suppression du jour de congé supplémentaire à 20 ans et 25 ans,**
- **Un paragraphe sur les FDQ,**
- **Un paragraphe sur les frais de mission,**
- **Un paragraphe concernant les missions des itinérants,**
- **Enfin, si l'accord est signé en juillet, prévoir une clause de revoyure à activer si l'inflation est trop forte.**

Prochaine réunion le 21 juin 2022

Joëlle, Ahmad et Bruno